



**EHPAD GUIL-ÉCRINS**  
**Chem. Du Queron 05600 GUILLESTRE**  
Siret 26050344600015

## **Règlement de consultation R.C. 018-2025**

**Marché à Procédure Adaptée  
Fourniture d'Electricité  
2 sites HTA / BT > 36Kva**

Assistance : Studen  
Tél : 06 28973235  
Mail : [pirotte@studen.fr](mailto:pirotte@studen.fr)

**Date et heure limites de remise des offres :  
Mercredi 16 juillet 2025 à 12 heures**

## 1. OBJET DE LA CONSULTATION

La consultation porte sur la fourniture d'énergie électrique active garantie à l'alimentation en continu de la totalité des besoins avec les Contrats d'Accès aux Réseaux souscrits par le fournisseur, la responsabilité d'équilibre, le mécanisme de capacité, les CEE et les services associés, pour les 2 points de livraisons HTA / BT > 36Kva de l'EHPAD GUIL-ÉCRINS.

## 2. DURÉE DES OFFRES

La durée du marché est de 24 mois, avec 2 offres :

- Offre 1, du 01 janvier 2026 à 0 h au 01 janvier 2027 à 0 h.
- Offre 2, du 01 janvier 2027 à 0 h au 01 janvier 2028 à 0 h.

## 3. VARIANTES / OPTIONS

La présentation de variantes à l'initiative du fournisseur n'est pas autorisée.

Le pouvoir adjudicateur demande en option la cotation de l'ENR- cf BPU

## 4. PROJET DE CONTRAT

- Le candidat joint à son offre les conditions générales et particulières.
- Ainsi qu'un modèle de facture.

## 5. DÉLAI DE VALIDITÉ DES OFFRES

- Délai de validité des conditions tarifaires : **Mercredi 16 juillet 2025 - 16h30**
- Les autres modalités des offres restent valides 30 jours

## 6. COMPOSITION DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation est disponible de manière dématérialisée à l'adresse suivante :  
<https://www.marches-publics.gouv.fr>

Il comprend les pièces suivantes :

- Le présent règlement de consultation
- Le cahier des clauses administratives et techniques particulières
- L'acte d'engagement et les 2 bordereaux de prix

## 7. PRÉSENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Les candidats produisent un dossier complet entièrement rédigé en langue française, avec des prix exprimés en euros hors toutes taxes, charges et contributions, par MWh consommé.

Il comprend les pièces suivantes :

- **L'Acte d'engagement et les bordereaux de prix complétés, datés et signés par le représentant légal de l'entreprise, (sans ajout, ni rature, ni surcharge).**
- **RC et CCATP, datés et signés par le représentant légal de l'entreprise.**
- Attestation d'assurance responsabilité civile.
- Présentation de l'entreprise, effectifs, moyens techniques, organisation, mémoire de l'offre.
- **Copie de l'arrêté autorisant le candidat à exercer l'activité de fourniture d'énergie active.**

## 8. CONDITIONS D'ENVOI DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Le dossier contenant les pièces listées aux articles 6 et 7 du présent RC est à déposer sur l'adresse:  
<https://www.marches-publics.gouv.fr>

Les communications et échanges d'informations qui auront lieu au cours d'une procédure pour les marchés dont la valeur du besoin estimé est supérieure à 25.000 euros HT, devront être réalisés par voie électronique.

Ceci signifie que les offres qui seront transmises au format papier seront déclarées irrégulières. Il en est de même pour les offres que les entreprises enverraient sur un support électronique comme une clé USB.

La transmission des offres sous forme dématérialisée est obligatoire à : [pirotte@studen.fr](mailto:pirotte@studen.fr)

La date limite de réception des offres, remises uniquement sous format dématérialisé **Excel et PDF**, est fixée impérativement au :

**Mercredi 16 juillet 2025 à 12 heures**

## 9. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements techniques complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de l'étude du dossier de consultation et de l'élaboration de leurs offres, les candidats doivent adresser par écrit leurs questions à [pirotte@studen.fr](mailto:pirotte@studen.fr)

Si une entreprise, après avoir bien lu l'ensemble des documents, pose une question et que la réponse peut avoir un impact sur l'offre, la réponse à cette entreprise est communiquée à toutes les entreprises ayant téléchargé les documents de consultation avec authentification, et doit être visible pour toutes les entreprises n'ayant pas encore téléchargé les documents.

## 10. JUGEMENT DES OFFRES

Dans le cas où plusieurs offres jugées les plus intéressantes sont considérées comme équivalentes, il pourra être demandé aux candidats de nouvelles offres. L'EHPAD GUIL-ÉCRINS pourra leur demander également de préciser ou de compléter la teneur de leur offre. Une note globale sera attribuée par critère.

Les critères intervenant pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Rang	Critère de jugement des offres	Pondération
1	Prix des prestations	60 %
2	Valeur technique de l'offre	40 %

- **Prix des prestations** apprécié, notamment en termes de tarification unitaire et de coût global annuel de la fourniture d'électricité, CEE, mécanisme de capacité, TURPE.
- **Valeur technique de l'offre**
  - Interlocuteur unique dédié et disponible pour des RDV sur site
  - La relation commerciale proposée avec suivi d'exécution personnalisé
  - Les démarches environnementales proposées par le fournisseur (Par exemple performances en matière de protection de l'environnement (*réduction des nuisances, réduction de l'impact du service sur l'environnement, ...*)
  - Références et spécialisations

L'EHPAD GUIL-ÉCRINS se réserve la possibilité de ne pas attribuer le MAPA

## 11. CONFIDENTIALITÉ

Toutes les informations et documents échangés, objectifs de consommations d'énergie, schémas, doivent rester confidentielles et ne pas être divulguées à des tierces parties.

## 12. ACCEPTATION DU PRÉSENT RÈGLEMENT

La remise des offres par les candidats implique leur acceptation pleine et entière des clauses du présent règlement et des décisions prises par l'EHPAD GUIL-ÉCRINS dans le cadre de son application.

Fait à GAP, le 04/07/2025

Pour le GHT des Alpes du Sud :

Pour le Directeur du Centre Hospitalier Intercommunal des Alpes du Sud et par délégation,

La Directrice Adjointe :

Chloé SCHMITT



